



PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Présenté au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans
le cadre de l'exercice de consultation préalable à l'élaboration du troisième
plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et
l'exclusion sociale au Québec
28 janvier 2016

Introduction

Nous avons pris connaissance du document de consultation en vue du prochain plan d'action gouvernemental en matière de pauvreté et d'exclusion sociale et c'est avec plaisir que nous répondons à l'invitation qui nous est lancée à l'effet d'émettre notre avis sur les enjeux et les orientations proposés.

Notre commentaire sera bref et portera spécifiquement sur les orientations 1 et 2, visant à PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES et à RENFORCER LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE. Nous ferons part des constats que nous sommes amenés à faire à partir de nos expériences d'intervention auprès des personnes touchées plus spécifiquement par les problématiques liées à la violence conjugale et familiale. Nous partagerons également notre analyse de la situation.

Notre attention se portera tout particulièrement sur quatre enjeux ne semblant pas avoir été abordés jusqu'ici : la fiscalité, la sécurité affective et physique des enfants, les violences conjugales et familiales, de même que la délinquance. Enfin, nous indiquerons ce que nous semblent être les actions gouvernementales à privilégier en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Brève présentation du réseau à cœur d'homme

L'association à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence est un organisme communautaire autonome, fondé en 1988, qui a pour mission d'agir comme ambassadeur de ses organismes membres afin de promouvoir, au niveau sociopolitique, un réseau oeuvrant en transformation sociale visant des rapports égalitaires et sans violence.

L'association à cœur d'homme, regroupe 29 organismes reconnus au Québec en matière d'aide aux hommes ayant des comportements violents, répartis dans 15 régions administratives. Les organismes membres de l'Association adhèrent aux principes relatifs au mouvement communautaire autonome. Ils adhèrent également aux grands principes de la relation d'aide, développés notamment par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec :

- respect de la dignité de tout être humain;
- croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer;
- reconnaissance de la nécessité de percevoir et de comprendre l'être humain en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changement;
- respect des droits des personnes, des groupes et des collectivités;
- respect de l'autonomie et de l'autodétermination de la personne;
- reconnaissance du droit de tout individu en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins;
- promotion des principes de justice sociale.

Les organismes membres d'*à cœur d'homme* jouent à l'intérieur des réseaux locaux de services (RLS) de nombreux rôles : accueil des hommes aux prises avec des problématiques de violence conjugale et familiale, analyse des besoins, suivi individuel et de groupe visant la responsabilisation et l'abandon des comportements violents; suivi étroit dans les situations à risque élevé, référence et accompagnement vers les ressources appropriées. Selon la recherche de Rinfret-Raynor, Brodeur, Lesieux et Turcotte (2010), les organismes accueillaient, en 2007-2008, 3 986 hommes dans leurs activités d'intervention. En 2013-2014, c'est 7 659 personnes qui ont été rencontrées dans le cadre de rencontres d'accueil (à cœur d'homme, Rapport statistique 2013-2014). Les hommes qui font appel aux services d'aide sont principalement référés par le réseau de la santé et des services sociaux (CISSS, psychologues, travailleurs sociaux et autres professionnels), ainsi que par le système judiciaire (Rinfret-Raynor et al., 2010).

Chacun des organismes a développé des activités et une programmation qui répondent aux besoins spécifiques de son milieu. Plusieurs organismes ont notamment développé aussi des services s'adressant aux clientèles vivant des réalités dites « particulières » : hommes subissant de la violence, femmes ayant des comportements violents, hommes âgés, autochtones, minorités sexuelles, immigrants, de même qu'auprès des adolescent-e-s ayant des comportements violents et d'hommes en difficulté.

Par ailleurs, *à cœur d'homme* et ses organismes jouent un rôle important dans les activités de sensibilisation, de même qu'au niveau de la formation spécialisée en matière de violence conjugale au Québec. On estime qu'à travers des activités de prévention et de sensibilisation, les organismes ont rejoint l'an dernier plus de 8 000 personnes de tous âges (écoles, centres de formation professionnelle, carrefours jeunesse-emploi, etc.). Les organismes participent aussi à de nombreuses activités de concertation et ils contribuent régulièrement, de même que l'association elle-même, à des études en partenariat avec les différents milieux de recherche.

Facteurs macro-socioéconomiques

Nous observons que l'approche retenue dans le document de consultation porte sur des mesures d'aide et de soutien aux personnes et aux communautés touchées par la pauvreté et l'exclusion, sans toutefois questionner, de façon plus large, les facteurs macro-socioéconomiques liés aux inégalités sociales, ni les croyances et les idéologies qui s'y rattachent.

Dans une recherche portant sur la distribution des revenus au Québec, Posca et Tremblay-Pepin (2013) font le constat suivant : « la richesse nationale augmente, les plus hauts revenus s'en approprient une partie importante et l'impôt perçu par les gouvernements représente une part décroissante du PIB. » Le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2011) sur la distribution des revenus dans ses pays membres faisait un même semblable :

« Au cours des deux décennies qui ont précédé la crise économique mondiale actuelle, le revenu réel disponible des ménages a augmenté en moyenne de 1,7 % par an dans les pays de l'OCDE. Dans une grande majorité de ces derniers,

toutefois, le revenu des 10 % de ménages les plus riches a progressé plus vite que celui des 10 % les plus pauvres, de sorte que les inégalités de revenus se sont amplifiées. » (cité dans Posca et Tremblay-Pepin, 2013).

Nous observons que la pauvreté est moins une question de « production de richesse » que de « partage de la richesse ». Dans un souci de justice sociale, une révision des choix effectués en matière de fiscalité devrait donc représenter la priorité du plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cet exercice devrait être fait de manière à permettre à la fois l'amélioration des services publics, le déploiement des actions communautaires et l'augmentation des transferts gouvernementaux vers les personnes, dans le but d'assurer à toutes et à tous un revenu nécessaire pour vivre décemment.

Sécurité affective et physique des enfants

Nous observons que les obstacles au « développement du potentiel des personnes » sont surtout abordés dans le document de consultation sous l'angle des enjeux liés à la formation et à la qualification professionnelle. Or, des facteurs plus fondamentaux méritent à notre avis d'être considérés, en particulier, celui de la sécurité affective et physique des enfants, lequel est déterminant dans toutes les questions liées à l'intégration sociale, y compris en matière d'éducation et de travail.

Selon l'enquête de l'ISQ sur la violence familiale (2013), 40 % des garçons et 31 % des filles subissent dans leur milieu familial des agressions psychologiques répétées. De plus, 52 % des garçons et 45 % des filles subissent de la violence physique mineure et 7 % des garçons et 2 % des filles subissent de la violence physique sévère. Par ailleurs, selon la même enquête, 25 % des enfants ont été témoins ou ont eu connaissance de manifestations de violence verbale entre les parents, 6 % des enfants ont été exposés au moins une fois à de la violence psychologique et 1,7 % l'ont été à de la violence physique. On estime que 2,1 % des enfants du Québec subiraient concurremment des agressions verbale, psychologique et physique, tout en étant exposés à des conduites violentes entre les conjoints. L'Enquête a également permis d'observer qu'environ le quart des enfants du Québec ont été l'objet d'au moins une conduite à caractère négligent au cours de l'année.

Les conséquences associées aux mauvais traitements, à la négligence et à l'exposition aux violences conjugales ont un impact sur le développement de la personnalité, pouvant constituer des éléments relativement stables, et formant des vulnérabilités spécifiques ayant une incidence sur plusieurs problématiques sociales. Elles peuvent induire notamment une propension à des modes d'interprétation de l'environnement par lesquels les personnes ont plus facilement l'impression d'avoir peu de pouvoir, attribuent aux autres des intentions hostiles ou s'estiment indignes d'affection et d'estime. Elles limitent également la capacité des personnes à faire preuve de souplesse dans leurs stratégies d'adaptation, engendrant des comportements d'isolement, de fuite, de consommation abusive, de soumission et d'agression (Chamberland, 2003; Sofsky, 1998).

Plusieurs facteurs semblent limiter la capacité des parents et des milieux à fournir les moyens propices au développement du potentiel des enfants, de même qu'à permettre

l'adaptation de ces moyens au tempérament de chaque enfant : pauvreté, toxicomanie, séparation, dépression et autres troubles de santé mentale, attitude favorable aux sévices corporels, violences conjugales, rareté des ressources d'aide, etc. (Capaldi et al., 2007; ISQ, 2013; Santé Canada, 2013).

Un meilleur partage de la richesse est, à nouveau, nécessaire afin de permettre à l'ensemble des groupes sociaux de bénéficier de conditions de vie appropriées au développement des enfants. Par ailleurs, l'accès à des services d'aide permettant à toutes les personnes de soigner leurs blessures affectives représente un important facteur de protection pour les enfants. On pense ici tout particulièrement aux services d'aide en matière de santé mentale, de violence et de dépendance. Ces services devraient être accessibles dans toutes les régions, sans délai, et leur utilisation devrait être soutenue de façon beaucoup plus marquée.

Violences conjugales

Dans une recherche portant sur les stratégies de résolution de conflits chez les jeunes dans leurs relations amoureuses, Fernet et al. (2014) ont observé que la majorité des jeunes du Québec avaient développé des habitudes de négociation des attentes et des besoins respectifs, qu'ils utilisaient des stratégies d'expression de soi et de recherche de solutions. Les chercheurs ont cependant observé aussi des mécanismes, ou stratégies, axés sur la fuite des conflits et l'évitement des discussions de même que, chez plusieurs jeunes, une tendance à imposer leurs besoins et leurs règles à leur partenaire : hausser le ton, insultes, menaces, chantage, manipulation, contrôle, agression physique, défoulement physique devant l'autre partenaire, vengeance, conserver le monopole de la discussion, propos blessants, culpabiliser.

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2013), au cours des 12 derniers mois, environ le quart des élèves québécois du secondaire ayant eu des relations amoureuses (soit, environ 50% des élèves) auraient infligé au moins une forme de violence à leur partenaire.

Chez les adultes, on estime qu'environ 6% des personnes ayant vécu en couple ont subi des agressions pouvant être considérées comme des actes criminels de la part de leur partenaire, sur une période de cinq ans au Québec (Statistique Canada, 2011).

Dans une recherche publiée en 2012 par le Ministère de la Justice du Canada, on estimait que l'incidence économique totale de la violence conjugale avait été de 7,4 milliards de dollars en 2009 au Canada. Cette évaluation tenait compte à la fois des coûts associés à la judiciarisation des cas et des pertes encourues pour les victimes et les membres de leur famille (Zhang, T., Hoddenbagn, J., McDonald, S. et Scrim, K., 2012).

Bien que les violences conjugales touchent toutes les catégories sociales, les cas d'agression sévère sont particulièrement associés à la pauvreté. De façon générale, la criminalité du milieu de vie, la tolérance élevée du milieu à l'endroit de la violence, l'isolement et l'exclusion, de même que la faiblesse des réseaux de soutien et du tissu

social, sont associés aux violences conjugales (Stith et al., 2004). Des enjeux affectifs et relationnels sont aussi déterminants : attachement anxieux, anxiété et repli sur soi, trouble de la conduite, difficulté à autoréguler les émotions, propension à la colère et à l'hostilité, détresse psychologique, conflits chroniques non résolus, niveau important de discorde, jalousie, recherche de contrôle (Capaldi, Knoble, Shortt et Kim, 2012).

En contrepartie, la protection des droits, la diminution des inégalités, l'amélioration des conditions de vie (incluant les facteurs de stress), la qualité des liens sociaux, la cohésion sociale, la diminution de l'exclusion et de la discrimination, la promotion des valeurs et des comportements non-violents et l'affranchissement des stéréotypes sexuels semblent représenter les principaux facteurs sociaux de protection contre la violence (Sofsky, 1998; Stith et al., 2004; Straus, 2011). Les activités de prévention et d'intervention adaptées aux besoins spécifiques des personnes et ajustées à leur étape de développement jouent également un rôle important dans la réduction de la violence (Capaldi et Langhinrichsen-Rohling, 2012).

La recherche de Rinfret-Raynor et al. (2010), réalisée pour le Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux a démontré que malgré les réalisations importantes en matière d'action pour contrer la violence conjugale au Québec, la question de l'accès aux services d'aide demeure préoccupante. En particulier, les 33 ressources offrant de l'aide aux conjoints ayant des comportements violents n'ont toujours pas les moyens nécessaires pour desservir adéquatement l'ensemble du territoire québécois, ni pour assurer l'accès aux services dans des délais raisonnables. De plus, l'adaptation des services aux diverses réalités particulières (réalités autochtones, hommes immigrants, minorités sexuelles, victimes masculines de violence, etc.) et le développement de services adaptés à la diversité des besoins demeurent des enjeux pour lesquels davantage de ressources sont nécessaires.

Exclusion sociale et délinquance

Les milieux criminels représentent une source importante d'exclusion sociale, en même temps qu'ils permettent de pallier, chez les personnes qui s'y retrouvent, à certains besoins (notamment, matériels, d'affiliation, d'activité, etc.) auxquels la société ne semble pas pouvoir répondre autrement.

La criminalité affecte tout particulièrement la sécurité des personnes. L'enquête sociale générale sur la victimisation menée par Statistique Canada (2009), rapporte que, sur une période de douze mois, environ 6% des personnes de 15 ans et plus auraient été victimes d'un crime violent. Les conséquences sont importantes : toxicomanies, itinérance, prostitution, judiciarisation, problèmes de santé physique et mentale, difficultés d'accès au marché du travail, conflits familiaux et conjugaux chroniques, homicide, etc..

Certains facteurs semblent être associés spécifiquement à la délinquance violente : pratiques parentales inadaptées, problèmes de comportement durant l'enfance, criminalité

parentale, faiblesse des performances scolaires, affiliation à des pairs délinquants, consommation et vente de drogue (Glowacz et Born, 2013).

La délinquance violente touche particulièrement les garçons et les hommes. Rappelons à cet effet que les hommes représentent 94 % de la population carcérale dans des établissements de détention du Québec (Chéné, 2013, dans Roy, Cazale et Tremblay, 2015). Paris (2004), suggère que la culture façonne les troubles mentaux et que l'environnement social et culturel fournirait en quelque sorte une « banque de symptômes », soit un ensemble de moyens spécifiques par lesquels les personnes vivant de la détresse psychologique se verraient « autorisées » à l'externaliser. Conformément aux stéréotypes de genre, les hommes auraient ainsi davantage tendance à consommer de l'alcool et des drogues et à avoir des conduites agressives et dangereuses; les femmes seraient davantage à risque d'anxiété et de dépression.

Les travaux de Tremblay (2008) ont permis d'observer que le développement de l'agressivité chronique débute généralement durant l'enfance, ce qui plaide en faveur d'interventions précoces auprès des familles. Lacourse (2013) observe, par ailleurs, que « le processus de désistement d'une carrière criminelle ne se fait pas par la présence d'un seul événement marquant, mais par l'accumulation de facteurs de protection dans l'environnement social d'un individu » (p. 41). L'interaction entre l'adversité familiale (famille éclatée, faible niveau d'éducation et pauvreté), un taux élevé d'hyperactivité et d'impulsivité, de même que l'absence de comportements pro-sociaux constituent également des facteurs largement associés aux risques. À l'adolescence, l'affiliation à des pairs délinquants apparaît être un facteur déterminant.

Encore une fois, la diminution de la pauvreté, de même que l'amélioration des conditions de vie représentent des facteurs de protection contre la délinquance. Et, à nouveau, l'adoption de pratiques parentales adaptées aux besoins des enfants représente aussi un facteur de protection important. Tout comme en matière de violence conjugale, la diminution des inégalités, la qualité des liens sociaux, la diminution de l'exclusion et de la discrimination, la promotion des valeurs et des comportements non-violents et l'affranchissement des stéréotypes sexuels représentent aussi des facteurs sociaux de protection. L'accès aux services d'aide est également un facteur de protection essentiel.

Or, les ressources d'aide spécialisées dans l'intervention auprès de ces clientèles demeurent peu développées. Pourtant, les coûts économiques qui pourraient être épargnés en investissant dans des activités de prévention représentent une source considérable d'économie (Gouvernement du Québec, 1993). Rappelons que l'étude portant sur les coûts associés à la criminalité au Canada, publiée par le Centre national de prévention du crime en 2012, estimait que la facture s'élevait à plus de 100 milliards de dollars en 2008 (McIntosh et Li, 2012). Les dimensions et les secteurs touchés sont importants : frais médicaux, biens et argent non récupérés, dommages non réclamés, pertes de salaire, versements en montants d'assurances, services policiers, sécurité privée, poursuites devant les tribunaux, garde des prévenus et accusés (juvéniles et adultes), aide aux victimes, etc..

Au Québec, le Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité rappelait que les coûts sociaux et humains sont également considérables : « Comment quantifier la peur, les vies détruites et les réactions de vengeance? De quelle façon mesurer les conséquences de la méfiance qui s'installe et mine les rapports sociaux? Quelles sont les relations entre la criminalité, la détérioration des villes et le développement économique? » (Gouvernement du Québec, 1993).

RECOMMANDATIONS

Première recommandation

Des facteurs de vulnérabilité touchent davantage certains groupes sociaux. L'amélioration des conditions de vie chez les personnes à très faible revenu devrait ainsi être priorisée, dans une perspective de partage des richesses. Pour ce faire, **une révision des mesures fiscales visant le développement des services publics, le déploiement de l'action communautaire et une augmentation des transferts aux personnes nous semble prioritaire**. Cet exercice devrait viser de façon prioritaire la satisfaction des besoins essentiels tels que la sécurité, le logement, l'alimentation et le transport.

Deuxième recommandation

De manière à permettre à tous les enfants de bénéficier d'un environnement leur permettant d'apprendre à réguler leur attention et leurs émotions, à contrôler leur impulsivité et à utiliser des moyens de communication leur permettant d'exprimer leurs besoins tout en étant sensibles à ceux des autres, **l'intervention auprès des jeunes couples et des parents présentant des difficultés associées aux risques de violence conjugale, d'agression envers les enfants et de négligence devrait être priorisée**.

Troisième recommandation

Afin de diminuer l'incidence des actes de violence conjugale et l'ensemble des conséquences qui en découlent, **l'intervention auprès des personnes à risque de comportements violents devrait être renforcée et soutenue de façon beaucoup plus significative**. Les services d'aide devraient notamment être accessibles sans délai dans toutes les régions du Québec. Les activités devraient être adaptées à la diversité des situations, des contextes et des milieux sociaux.

Quatrième recommandation

La prévention de la délinquance nécessite beaucoup plus que la désapprobation sociale face à certains comportements et des mesures de répression. Outre l'accès à un revenu décent, **l'intervention psychosociale auprès des personnes à risque de délinquance devrait être aussi un objectif prioritaire** et ce, à toutes les étapes de la vie.

RÉFÉRENCES

- Capaldi, D. M. et J. Langhinrichsen-Rohling, (2012). « Informing intimate partner violence prevention efforts: dyadic, developmental, and contextual considerations », *Prevention Science*, 13 (4), 323-328.
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et H. K. Kim (2007). « A systematic review of risk factors for intimate partner violence », *Partner Abuse*, 3 (2), 231-280.
- Chamberland, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale : Des réalités plurielles, multidimensionnelles et inter reliées*, Les presses de l'Université du Québec.
- Fernet, M., Hébert, M., St-Hilaire, M., Blais, M., Gascon, S. et Manseau, H. (2014). « La résolution de conflits et le recours à la violence au sein des couples adolescents hétérosexuels », *Violence envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (dir. Rinfret-Raynor, M. et al.), Montréal : Presses de l'Université du Québec, 153-168.
- Glowacz, F. et Born, M., (2013). « Racines développementales et processus psychologiques de la délinquance juvénile violente », *Traité des violences criminelles* (dir. Cusson, M. Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F.), Hurtubise, 47-66.
- Gouvernement du Québec (1993). *Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention - Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité Gouvernement du Québec*. Consulté en ligne le 21 janvier 2016 : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/rapport-de-la-table-ronde-sur-la-prevention-de-la-criminalite/portrait-criminalite/couts-sociaux/crimes-couts.html>
- Lacourse, É. (2013). « Les trajectoires de conduites agressives de l'enfance à l'âge adulte », *Traité des violences criminelles* (dir. Cusson, M. Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F.), Hurtubise, 21-45.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2012). *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. Tome 2. Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale*, Gouvernement du Québec.
- McIntosh, C. et Li, J., (2015). *Introduction à l'analyse économique de la prévention du crime : le pourquoi, le comment et les voies d'avenir*, Centre national de prévention du crime.
- Paris, J. (2004). « Gender Differences in Personality Traits », *Disorders, McGill University, Current Psychiatry Reports*, 6, 71-74.
- Posca et Tremblay-Pepin (2013). *Les inégalités : le 1 % au Québec*. Consulté en ligne le 21 janvier 2016 : <http://iris-recherche.qc.ca/publications/1pourcent>

Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, É. et M. Turcotte (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.

Roy, Cazale et Tremblay (2015). *Un portrait social et de santé des hommes au Québec : des défis pour l'intervention*, Équipe de recherche Masculinités et Société, Université Laval.

Santé Canada, (2013). *La violence familiale envers les enfants et les jeunes*, (par Superle, T.), Statistique Canada.

Sofsky, W., *Traité de la violence*, Paris, Gallimard, 1998.

Statistique Canada (2011). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2011*. Centre canadien de la statistique juridique, 85-002-X.

Statistique Canada (2009). *La victimisation criminelle au Canada, 2009* (par Perreault, S. et Brennan, S.), Juristat (85-002-X).

Stith S. M., Smith, D. B., Penn, C., Ward, D. et D. Tritt (2004). « Risk factor analysis for spouse physical maltreatment: a meta-analytic review », *Journal of Aggressive and Violent Behaviour*, 10 (1), 65–98.

Straus, M. A. (2011). « Gender symmetry and mutuality in perpetration of clinical-level partner violence: Empirical evidence and implications for prevention and treatment », *Aggression and Violent Behavior*, 16 (4), 279–288.

Tremblay, R. E. (2012). Développement de l'agressivité physique, *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants : Agressivité-agression*, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants et Réseau stratégique de connaissances sur le développement des jeunes enfants, 1-8.

Zhang, T., Hoddenbagh, J., McDonald, S. et Scrim, K. (2012). Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada, Ministère de la Justice Canada.